



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

commerce intracommunautaire

Question écrite n° 48528

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur les difficultés rencontrées par la meunerie française notamment du fait de l'augmentation des charges de tous ordres, par exemple celle de la taxe BAPSA (budget annexe des prestations sociales agricoles) sur les farines. Il lui demande quelles mesures le Gouvernement envisage de prendre afin de soutenir cette filière.

Texte de la réponse

L'attention du ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales a été appelée sur la fiscalité sur les farines affectée au budget annexe des prestations sociales agricoles (BAPSA). Le produit prévisionnel de la taxe afférente pour 2004 est estimé à 63,4 millions d'euros. L'article 40 de la loi de finances pour 2004 a créé, en substitution au BAPSA précité, le fonds de financement des prestations sociales des non-salariés agricoles, qui doit recevoir, dès le 1er janvier 2005, le produit de la taxe sur les farines instaurée par l'article 1618 septies du code général des impôts. Le Gouvernement n'envisage pas le démantèlement de cette taxe, et le projet de loi de finances pour 2005 ne prévoit pas de modifier son taux par rapport à l'année précédente.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48528

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 octobre 2004, page 7854

Réponse publiée le : 11 janvier 2005, page 249